

Compte- rendu du conseil municipal Du jeudi 2 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30. 12 membres présents. Absentes excusées : Hélène Epinat, Nathalie Marchand, Josiane Vialleton.

Décisions modificatives : Nous avons bien souvent des régularisations d'écriture à effectuer. Comme les budgets ont déjà été votés, il est nécessaire d'avoir l'approbation du conseil municipal. Aujourd'hui, il s'agit d'une affectation au compte investissement qui doit être passée en fonctionnement et d'une opération sur l'exercice 2021 qui doit être rattachée à 2020. Sans incidence majeure, ces décisions modificatives sont acceptées sans discussion.

Convention transport fourrière animale : Conclue il y a 3 ans avec le Domaine des Mûriers de Saint Etienne le Molard, elle doit être renouvelée chaque année. Mr le maire en donne lecture des grandes lignes. Elle est acceptée à l'unanimité.

Chemins d'Ecullieux et de la Valette : Le devis que nous avons retenu pour la réfection de ces deux chemins s'élève à 14 868 € H.T. Nous déposons une demande de subvention au titre de la Solidarité Rurale auprès du Département.

Travaux à l'école : Le total des travaux envisagés (préau, abri en porte à faux, couverture et fermeture du porche de l'entrée annexe) s'élève à 52 193 € H.T. La demande de subvention est en cours au même titre là aussi.

Rénovation de la Mairie. Point sur l'avancement des travaux : Côté sud, la dalle vient d'être coulée. La charpente est en cours d'installation. Nous devrions être hors d'eau à mi-décembre. Nous pourrions alors passer au chapitre suivant, à savoir la pose des fermetures (portes et fenêtres). Par ailleurs, le surcoût des travaux, dont nous avons déjà parlé (41 577 €), nous conduit à lancer une deuxième phase, qui sera subventionnée seulement à 50 %.

Questions diverses :

- **Chasse-neige** : Une erreur de dimension a été constatée à la réception de la lame. Celle reçue, plus courte, pourra néanmoins être utilisée au besoin dans l'attente de la nouvelle livraison.
- **Bar de la Salle des Fêtes** : Devant les problèmes de maintenance posés lors de la location de cette seule partie de la salle des fêtes, il a été décidé de ne plus la proposer.
- **Sapin** : prélevé dans le bois qui surplombe le parking de la Salle des Fêtes, il sera mis en place dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.